



Document opérationnel de Water Polo Canada sur les inscriptions nationales et les sanctions d'évènements 2024-2025

Ce document guidera l'application de la politique d'inscriptions nationales et de sanction d'évènements de Water Polo Canada (WPC).

Acronymes

ACSC.....	Association canadienne du sport collégial
CNP	Championnats nationaux provinciaux
CRD.....	Centre régional de développement
INS Québec.....	Institut National du Sport du Québec
LCC	Ligue des championnats canadiens
ONS	Organisme national de sport
OPS.....	Organisme provincial de sport
PAQ.....	PanAm Aquatics
WAQ.....	World Aquatics (anciennement FINA)
WPC.....	Water Polo Canada

Politique d'inscriptions nationales

Tableau 1 : Définitions des catégories d'inscrits à WPC

Catégorie	Stade(s) de développement à long terme ciblé(s)	Admissibilité des personnes inscrites	Évènements accessibles
Essai gratuit (Participation non soumise au CCUMS) Pour athlètes <u>seulement</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Enfant actif • S'amuser grâce au sport • Apprendre à s'entraîner • Vie active 	<p>Cette catégorie est conçue pour les inscrits essai gratuit qui essaient de jouer au water-polo pour la première fois.</p> <p>Ces personnes seront couvertes par la police d'assurance de WPC une seule fois et pendant quatorze (14) jours consécutifs à compter de leur première entrée dans l'eau (ex. : si une personne commence son essai gratuit le 1^{er} juin 2024, son essai prendra fin le 15 juin 2024).</p> <p>Une personne ne peut être qu'une seule fois un inscrit qui fait un essai gratuit. En conséquence, une personne qui a déjà fait un essai gratuit ne peut pas en faire un autre, même si c'est dans un différent club de water-polo.</p> <p>Ces personnes peuvent passer à la catégorie Sauter dans l'eau, Water-polo pour la vie ou Performer en water-polo.</p>	<p>Une personne inscrite à un essai gratuit NE PEUT participer à AUCUNE compétition*, peu importe le niveau. Ceci n'inclut pas les matchs de préparation.</p> <p><i>Remarque : après la période d'essai, les inscrits essai gratuit doivent s'inscrire dans une des catégories de programmes annuels de WPC (dont la liste suit) et être inscrits dans la base de données des inscriptions nationales pour continuer à être couverts par l'assurance.</i></p>
Inscrit temporaire (Participation non soumise au CCUMS) Pour athlètes <u>seulement</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Enfant actif • S'amuser grâce au sport • Apprendre à s'entraîner • Vie active 	<p>Cette catégorie est conçue pour les personnes qui participent et veulent amener un ami ou parent aux entraînements ou activités</p> <p>Ces inscrits seront couverts par la police d'assurance de WPC une fois par saison.</p> <p>Ces personnes peuvent passer à la catégorie Sauter dans l'eau, Water-polo pour la vie ou Performer en water-polo.</p>	<p>Les inscrits temporaires NE PEUVENT participer à aucun niveau de compétition*. Ceci n'inclut pas les matchs de préparation.</p>
Sauter dans l'eau (Participation non soumise au CCUMS) Pour athlètes et entraîneurs <u>seulement</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Enfant actif • S'amuser grâce au sport • Apprendre à s'entraîner • Vie active 	<p>Catégorie conçue pour les personnes qui veulent s'initier au water-polo <u>OU</u> qui veulent participer à un programme sans compétition* qui dure toute l'année et qui cible le perfectionnement des habiletés de base en water-polo.</p> <p>Ces personnes peuvent passer à la catégorie Water-polo pour la vie ou Performer en water-polo.</p>	<p>Les personnes inscrites NE PEUVENT participer à aucun niveau de compétition*.</p> <p>Ceci n'inclut pas les matchs de préparation ni les matchs entre personnes d'une même ville.</p>

<p>Water-polo pour la vie (Participation non soumise au CCUMS)</p> <p>Pour athlètes entraîneurs et officiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enfant actif • S’amuser grâce au sport • Apprendre à s’entraîner • S’entraîner à s’entraîner • S’entraîner à la compétition • Compétitif pour la vie • Vie active 	<p>Cette catégorie est conçue pour les jeunes ou adultes inscrits et leurs entraîneurs qui s’entraînent ou participent tout au long de l’année à des programmes, des activités et des événements qui ne sont pas sanctionnés par WPC.</p> <p>Cette catégorie vise aussi les officiels qui arbitrent à des événements de niveau local, régional ou provincial.</p> <p>Les personnes inscrites à cette catégorie peuvent passer à la catégorie Performer en water-polo et peuvent demander un permis de voyage.</p>	<p>Les personnes inscrites dans cette catégorie PEUVENT participer aux ligues et tournois organisés au Canada et ailleurs. Chaque OPS détermine les événements admissibles pour cette catégorie d’inscrits.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tournois et ligues interclubs et communautaires où les matchs sont habituellement adaptés et les règles modifiées - Ligues et tournois intraprovinciaux - Ligues et tournois interprovinciaux - Compétitions internationales <p><i>(Remarque : exige de remplir en ligne une demande de permis de voyage de WPC)</i></p>
<p>Performer en water-polo (Participation soumise au CCUMS)</p> <p>Pour athlètes entraîneurs et officiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S’entraîner à s’entraîner – fin • S’entraîner à la compétition • Apprendre à gagner • S’entraîner à gagner • Compétitif pour la vie 	<p>Cette catégorie est conçue pour inscrits de haute performance** et leurs entraîneurs qui s’entraînent ou participent tout au long de l’année à des programmes, des activités et des événements, incluant ceux qui sont sanctionnés par WPC (p. ex. Ligue des championnats canadiens, tournois interprovinciaux, centres nationaux, provinciaux ou régionaux de développement, championnats des maîtres de World Aquatics, etc.)</p> <p>Cette catégorie vise aussi les officiels qui arbitrent des compétitions de niveau national ou international.</p> <p>Les personnes inscrites peuvent demander des permis de voyage.</p>	<p>Les personnes inscrites dans cette catégorie de compétition peuvent participer à TOUTES les compétitions sanctionnées par WPC ainsi qu’aux événements offerts par les clubs et les OPS.</p>
<p>Bénévole</p> <p>Réservé <u>UNIQUEMENT</u> aux bénévoles</p>	<p>S.O.</p>	<p>Cette catégorie est conçue pour les bénévoles et comprend, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres de conseil d’administration (club, OPS ou WPC) • Administrateurs sportifs (club, OPS ou WPC) • Bénévoles aux événements • Officiels mineurs • Délégués <p><i>Remarque : les bénévoles (administrateurs ou accompagnateurs) qui se rendent à l’étranger avec une équipe de compétition peuvent demander un permis de voyage.</i></p>	<p>S.O.</p>

*WPC définit le mot « compétition », comme une activité ayant lieu dans un milieu de compétition structurée en présence d’officiels. Le mot ne s’applique pas aux matchs de préparation joués pendant les entraînements.

**Les inscrits de haute performance comprennent, entre autres, ceux qui reçoivent un financement provincial ou national sous forme de brevet ou qui participent à un programme de haute performance (c.-à-d. camps de haute performance, NextGen, ENGA, partenaires d’entraînement à l’INS-Québec, équipe nationale sénior, etc.). Ces inscrits doivent s’inscrire dans la catégorie Performer en water-polo, peu importe s’ils jouent à l’extérieur du Canada dans l’ACSC (NCAA) ou dans une ligue professionnelle.

Tableau 2 : Définitions des catégories de clubs de WPC

Catégorie de club	Admissibilité de l'inscrit	Évènements admissibles
Club de région en développement	<p>Pour les nouveaux clubs, les clubs en développement ou les clubs situés dans les régions nordiques ou non métropolitaines.</p> <p>Chaque organisme provincial de sport (OPS) déterminera quels clubs peuvent s'inscrire dans la catégorie des clubs d'une région en développement et pour combien de temps ces clubs peuvent rester dans cette catégorie.</p>	<p>Un club d'une région en développement NE PEUT PAS accueillir ou participer à une compétition de quelque niveau que ce soit.</p>
Club	<p>Pour tous les autres clubs participant à des compétitions locales, régionales, provinciales, nationales ou internationales.</p>	<p>Un club PEUT accueillir des compétitions contre des athlètes/équipes du Canada ou d'ailleurs.</p> <p>Les clubs peuvent participer à des compétitions offertes par des clubs, des OPS et WPC si les membres sont en règle avec WPC, ainsi qu'à des compétitions internationales.</p>

Organisation non affiliée à Water Polo Canada

Une organisation non affiliée à Water Polo Canada est une équipe, un club ou une fédération sportive provinciale qui n'est pas membre (ex. clubs universitaires qui offrent un programme de water-polo universitaire canadien et/ou qui s'entraînent aux côtés d'un club en partageant le temps de piscine pour les entraînements, y compris les matchs de préparation). Ces organisations non affiliées doivent fournir à WPC un certificat d'assurance qui mentionne les assurés supplémentaires ainsi qu'une lettre signée qui liste tous les athlètes et entraîneurs couverts.

Comme elles ne sont pas affiliées à WPC, ces organisations **NE PEUVENT PAS** accueillir une compétition sanctionnée par WPC de quelque niveau que ce soit et ses membres ne peuvent pas y participer. Si les membres d'une de ces organisations veulent participer à un WPC évènement sanctionné par WPC, y compris les matchs de la Ligue des championnats canadiens, ils doivent être inscrits à un club en règle.

Tableau 3 : Frais d'inscription à WPC pour 2024-2025

Catégorie d'inscrit	Frais d'inscription à WPC	Supplément Sport sécuritaire	Frais d'administration	Frais totaux
Essai gratuit	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Inscrit temporaire	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Sauter dans l'eau	7,50 \$	4,18 \$	0,52 \$	13,00 \$
Water-polo pour la vie	20,00 \$	14,15 \$	0,85 \$	35,00 \$
Performer en water-polo	47,50 \$	25,67 \$	1,83 \$	75,00 \$
Bénévole	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Club de région en développement	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Club	100,00 \$	150,00 \$	6,25 \$	256,25 \$
Association/Organisme provincial	300,00 \$	0,00 \$	7,50 \$	307,50 \$

Chaque association ou fédération provinciale établira en plus ses propres frais d'inscription. Ces frais peuvent différer d'un organisme provincial à l'autre.

Processus d'inscription

Tous les membres (OPS) et les inscrits (clubs, athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles) doivent être inscrits dans la base de données nationale d'inscription et de gestion d'événements en ligne de WPC (ci-après simplement appelée base de données de WPC). Selon la politique d'inscription nationale, « tous les inscrits doivent s'inscrire auprès d'un club de leur province de résidence et de l'OPS associé dans leur rôle principal (athlète, entraîneur, bénévole), mais les inscrits qui s'inscrivent en tant qu'officiel dans leur rôle principal n'ont pas besoin de s'associer à un club principal, à moins que leur OPS ne l'exige explicitement ».

Les inscrits qui ont été placés sur les listes d'athlètes prometteurs de l'Équipe nationale sénior doivent s'inscrire à Water Polo Canada comme membre de l'équipe nationale de WPC plutôt que du club local de la province où ils habitent. Le personnel de haute performance supervisera l'inscription de ces athlètes et prendra des décisions au cas par cas pour déterminer les athlètes qui seront libérés pour jouer dans divers clubs canadiens dans des événements pendant la saison (p. ex., la ligue sénior de la LCC). Après son inscription, une ou un athlète de cette catégorie peut demander au personnel de haute performance de transférer son inscription à un OPS en particulier à des fins de financement.

L'inscription à WPC inclut :

- Accès à des programmes, activité et événements de water-polo reconnus au niveau national
- Couverture d'assurance
- Possibilité de participer à des événements sanctionnés ou non par WPC conformément à la politique de sanction des événements
- Entraînement spécialisé et programmes d'équipes nationales
- Accès au cadre et aux ressources de développement du sport tels que le DLTA (appelé depuis peu DLTSAP), les parcours de développement des athlètes, etc.
- Programmes de formation et de certification pour les entraîneurs (PNCE) et les officiels (PFCO)
- Divers services aux membres, y compris le contrôle de la qualité
- Possibilité d'accéder aux programmes de financement de WPC ou de l'OPS concerné
- Accès à tous les services offerts aux membres et aux programmes fournis par l'OPS concerné
- Accès aux ressources développées portant sur la sécurité dans le sport

- Accès à l'agent tiers indépendant de WPC chargé de la sécurité dans le sport

Conformément à la politique d'inscription nationale, voici les données requises dans le formulaire d'inscription :

- Nom de famille, prénom
- Nom préféré
- Adresse, ville province, code postal
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Genre
- Adresse courriel (personnelle)
- Catégorie d'inscription
- Nom du club
- Coordonnées d'un contact en cas d'urgence

Les OPS peuvent demander aux inscrits de fournir des renseignements personnels supplémentaires. Cela peut varier d'une province à l'autre.

Les inscrits doivent choisir leur catégorie d'inscription appropriée lors de leur inscription. Cette catégorie peut être améliorée au fur et à mesure que la saison progresse; cependant, à aucun moment au cours de la même saison, **une personne ne peut passer à une catégorie de membre inférieure**. Elle peut choisir un niveau de catégorie inférieur au moment de son inscription initiale si elle n'est pas sûre de la catégorie qui lui convient le mieux, mais doit ajuster son niveau d'inscription une fois qu'elle a déterminé sa catégorie appropriée pour la saison.

Une fois le processus d'inscription terminé, les frais de membre de WPC ne sont **pas remboursables** comme le précise la politique de WPC relative aux frais d'administration, aux annulations et aux remboursements. Les frais d'inscription à une fédération provinciale payés à un OPS peuvent être remboursés conformément à la politique de remboursement de cet OPS; cette politique peut varier d'une province à l'autre.

Les inscrits doivent s'inscrire dans leur rôle principal (athlète, entraîneur, officiel ou bénévole). Les rôles secondaires sont inscrits séparément, le cas échéant.

Remarque : WPC a instauré une période de restriction entre le 1^{er} et le 31 août chaque année. Pendant cette période, seules les inscriptions pour la prochaine saison de water-polo seront permises. Cette « période de restriction » a été mise en place pour éviter la confusion entre les inscriptions anticipées (early-bird) et celles qui surviennent pendant une saison en cours.

Formulaires de consentement et de reconnaissance de WPC – participation et inscription

Selon la politique nationale d'inscription de WPC, « les inscrits qui choisissent de ne pas accepter les consentements explicites obligatoires inclus dans les formulaires de reconnaissance et de consentement des participants/inscrits de WPC ne seront pas acceptés en tant qu'inscrits; par conséquent, leur participation aux événements et activités de WPC sera jugée inadmissible ».

Remarque : les personnes qui bénéficient d'un essai gratuit ou les membres à court terme ont aussi l'obligation de signer le formulaire de consentement et de reconnaissance avant de participer à toute activité de water-polo. Ce formulaire se trouve sur le site Web de Water Polo Canada.



En plus d'exiger la signature de ce formulaire, WPC recommande vivement à toute personne qui s'inscrit (ou à ses parents si la personne est mineure) de relire les politiques suivantes avant chaque saison de water-polo :

- Trousse de politiques sur la sécurité dans le sport
- Politique de respect de la vie privée de Water Polo Canada
- Politique sur les inscriptions nationales
- Politique de sanction d'évènements
- Autres politiques de Water Polo Canada

Les OPS peuvent demander aux personnes inscrites de consentir à des politiques provinciales supplémentaires. Ceci peut varier d'une province à l'autre.

Sport sans abus

Depuis le 24 mars 2023, Water Polo Canada est officiellement signataire de Sport Sans Abus, le nouveau programme indépendant de prévention et de gestion de la maltraitance dans le sport administré par le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS). En conséquence, toute personne inscrite à WPC est une participante ou un participant de WPC soumis ou non au Code de conduite universel pour contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).

Est une participante ou un participant soumis au CCUMS :

- toute personne associée aux programmes de performance de WPC, y compris dans la catégorie de haute performance (incluant les athlètes, les entraîneurs, les officiels ou tout autre membre du personnel ou toute personne qui soutient ou interagit avec ces personnes) qui s'entraîne ou participe pendant l'année à des activités, des programmes ou des évènements ou nationaux ou internationaux sanctionnés par WPC (c.-à-d. Ligue des championnats canadiens, Championnats nationaux interprovinciaux de WPC, centres de formation provinciaux ou centres de développement régionaux, Championnats des maîtres de World Aquatics, etc.)
- toute personne membre du conseil d'administration de WPC, employé ou sous-traitant de WPC, bénévole de WPC travaillant à un comité et officiels techniques de WPC ou bénévoles à des évènements.

En outre, depuis le 1^{er} avril 2024, toute participant ou tout participant soumis au CCUMS doit signer chaque saison une entente de participation respectueuse sur le portail [Sport sans abus](#). **Il s'agit d'un document qui doit être rempli avant la première entrée dans l'eau de la saison.**

Toute personne soumise au CCUMS qui ne respecte pas cette exigence ne pourra participer à aucun évènement sanctionné par WPC.

Programme de conformité de WPC pour un sport sécuritaire

Au cours de la saison 2023-2024, Water Polo Canada a lancé un programme de respect de la sécurité dans le sport, afin de simplifier le processus de surveillance et d'assurer le respect de toutes les exigences liées à la sécurité dans le sport selon la catégorie de participation, y compris celles des personnes soumises au CCUMS. Ce programme de surveillance aide à orienter l'engagement fait par WPC à Sport Canada, au milieu du water-polo et aux membres du conseil d'administration de WPC.

WPC se sert d'une plateforme appelée Sideline Learning pour faire le suivi de toutes les exigences en matière de sécurité dans le sport imposées aux inscrits. Chaque personne ou entité inscrite aura un compte



sur cette plateforme qu'elle pourra mettre à jour en y ajoutant les données requises sur son respect des exigences et voir le statut de chacune des exigences de son ressort.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce programme et de ses exigences, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de WPC sur le respect de la sécurité dans le sport, [Janis Loach](#).

Transferts d'athlètes

Transfert permanent d'un athlète

Conformément à la Politique nationale d'inscription, « tous les inscrits doivent s'inscrire auprès d'un club dans leur province de résidence et de l'OPS associé dans leur rôle principal [...] ». Il peut arriver pendant l'année qu'une ou un athlète soit transféré de façon permanente dans un autre club pour diverses raisons, notamment un déménagement. Dans ces cas, l'athlète doit informer son club principal actuel qu'elle ou il s'inscrit dans un nouveau club principal dans la base de données de WPC. Une fois que l'athlète s'inscrit dans la base de données avec son nouveau club d'origine, un avis de demande de transfert sera envoyé à toutes les parties prenantes concernées pour compléter le processus de transfert du club d'origine. Avant que le club actuel de l'athlète n'approuve la demande de transfert, l'OPS doit vérifier que l'athlète est en règle et donner son approbation.

Transfert temporaire d'un athlète

Les athlètes qui souhaitent être transférés temporairement dans un club de leur province (c'est-à-dire pour participer à des compétitions ou assister à des entraînements) doivent suivre le même processus que celui décrit ci-dessus. Toutefois, dans ces cas, l'athlète doit informer son club principal qu'il s'inscrit dans un club secondaire dans la base de données de WPC.

Les athlètes qui souhaitent être transférés temporairement dans un club situé à l'extérieur de leur province (c'est-à-dire pour participer à des compétitions ou assister à des entraînements) doivent en informer leur OPS d'origine afin de lancer le processus de transfert entre les organismes directeurs.

Les demandes de transfert permanent ou temporaire d'athlètes seront examinées au cas par cas.

Transferts d'entraîneurs

Chaque OPS établira son processus interne de transfert d'entraîneur pour les entraîneurs intéressés par un transfert vers un club en dehors de leur province et décidera d'approuver ou non la demande de transfert de l'entraîneur. Cependant, comme pour le processus de transfert d'un athlète, l'entraîneur doit informer son club principal qu'il s'inscrit dans un nouveau club principal dans la base de données de WPC.

Dans ce cas, les OPS peuvent contacter l'OPS et le club précédent de l'entraîneur pour s'assurer que le processus de transfert se déroule sans heurts et que tous les frais de membre et les exigences de l'entraîneur ont été remplis pour que l'entraîneur conserve son statut.

Facturation

L'affiliation de membres de WPC va du 1^{er} septembre au 31 août. Pour la saison de water-polo 2024-2025, les frais de WPC seront collectés en passant par la base de données de WPC. Ce système peut diviser les paiements en ligne (frais de club, frais OPS et frais ONS) au moment de l'inscription via un compte marchand.

L'utilisation de cette base de données pour collecter les frais via un compte marchand élimine efficacement le besoin de facturation de fin de saison par WPC. Cependant, WPC est conscient qu'il peut y avoir des exceptions prévues dans des circonstances particulières lorsque les frais d'affiliation seront collectés hors ligne. Ces cas seront examinés au cas par cas et les factures seront émises par WPC.

Défaut de paiement des frais d'inscription/affiliation de WPC

Comme le précise la Politique nationale d'inscription de WPC, tous les clubs et OPS doivent payer leurs frais d'adhésion à WPC et remettre les frais d'inscription perçus hors ligne pour rester en règle chaque année (du 1^{er} septembre au 31 août). Pour que les inscrits individuels restent en règle, ils doivent payer leurs frais de WPC et signer les formulaires de reconnaissance et de consentement du participant/inscrit de WPC sur une base annuelle.

Sanction des évènements

Définitions

Selon la politique de sanction des évènements, un évènement de water-polo sanctionné est toute activité organisée au Canada par WPC, un de ses membres (OPS) ou un de ses clubs qui comprend des activités autres que des entraînements réguliers (pratiques, entraînement au sol et jeux dirigés). Les évènements de water-polo comprennent, entre autres, les sommets, les ateliers, les tournois comprenant une ou plusieurs parties de water-polo entre des équipes opposées, arbitrées par un ou plusieurs arbitres [autres qu'un évènement organisé ou sanctionné par WAQ ou PAQ].

Pour être sanctionnés, ces évènements doivent être approuvés et autorisés par Water Polo Canada ou un membre (OPS), en fonction des exigences de la liste ci-dessous. Seuls les évènements sanctionnés sont ouverts aux inscrits de WPC.

Évènements sanctionnés par WPC	Évènements sanctionnés par un OPS	Évènements QUI NE REQUIÈRENT PAS de sanction
Ligue des championnats canadiens (LCC)	Tournois et ligues organisés par les OPS	Entraînements
Championnats nationaux interprovinciaux (CNI)	Tournois et ligues auxquels participent des équipes internationales	Matchs de préparation
SAUT (sportivité, amélioration, unité, ténacité)	Tournois et ligues interprovinciaux	Camps provinciaux d'entraînement des équipes
Sommets ou symposiums de WPC	Camps d'entraînement, sommets ou ateliers auxquels participent des athlètes/équipes internationaux	Activité de collecte de fonds
	Camps d'entraînement, sommets ou ateliers auxquels participent des athlètes/équipes interprovinciaux	
	Tournois sur invitation de clubs	
	Ligues de clubs	

Chaque OPS peut également ajouter aux exigences de WPC en rédigeant ses propres définitions, règlements et politiques de sanction, qui peuvent différer d'un OPS à l'autre.



Processus de sanction d'un évènement

Après avoir reçu l'autorisation de tenir un évènement non sanctionné par WPC, l'organisation hôte (OPS ou club) sera responsable de la création de l'évènement dans la base de données de WPC. L'inscription à tout évènement sanctionné doit se faire dans la base de données de WPC et toutes les équipes participant à un évènement devront s'inscrire en saisissant leur liste complète dans cette base de données pour l'évènement en question.

Exigences relatives à la sanction d'un évènement

Voici les exigences minimales pour un évènement non sanctionné par WPC :

- L'organisation hôte doit être un membre (OPS) ou un inscrit (club) en règle de l'OPS et de WPC.
- L'organisation hôte doit être en possession d'un certificat d'assurance, obtenu de WPC, qui couvre l'établissement hôte.
- Tous les participants à l'évènement (athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles) doivent être actifs et inscrits dans la base de données de WPC (c'est-à-dire être inscrits en règle auprès de l'OPS et de WPC), avoir signé les formulaires de reconnaissance et de consentement, avoir payé tous les frais d'adhésion et se conformer aux exigences relatives à la maltraitance dans le sport décrites dans le programme de WPC sur la sécurité dans le sport. **La sanction sera révoquée si certains participants ne sont pas des inscrits en règle auprès de l'OPS et de WPC, que tous les documents requis (reconnaissance, formulaires de consentement, renoncements) n'ont pas été signés ou que les frais d'inscription n'ont pas été payés.**

En plus des exigences minimales ci-dessus, les équipes internationales qui assistent à un évènement non sanctionné par WPC doivent prouver qu'elles sont en règle avec leur fédération internationale avant le commencement de l'évènement. Elles devront fournir un certificat d'assurance de leur pays et une lettre précisant l'âge, le club de chaque participant (athlètes, entraîneurs, officiels, etc.) ainsi que la preuve qu'ils sont tous des membres en règle. Ces participants doivent bien comprendre qu'ils sont couverts par le programme d'assurance de leur fédération nationale (p. ex., les athlètes inscrits à USA Water Polo sont couverts par l'assurance de USA Water Polo).

Chaque OPS peut ajouter des exigences supplémentaires en matière de sanction, et celles-ci peuvent varier d'une province à l'autre. De plus, chaque OPS peut ajouter des exigences supplémentaires en matière de rapport, et celles-ci peuvent varier d'une province à l'autre.